

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

1^{er} OCTOBRE 2020: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 6 OCTOBRE 2020 à 20 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2020 – RGPD : présentation de Mme CAUSSEROUGE de la CMB – Règlement intérieur du conseil municipal – Rapports annuels publics de qualité et de service Assainissement pour l'année 2019 (RPQS) – Personnel : création de poste – Loyer des Professionnels pendant confinement : proposition de la commission d'animation du développement économique – Commission communication : proposition courrier numérués – Commission vie associative : résultat enquête culture et vote des subventions 2020 – Désignation délégués : CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées à la CMB), Correspondant Défense, Délégué Natura 2000 – Avis sur dossier Installations Classées du Gaec du Val au Grou (voir note de synthèse ci-jointe) – Convention restauration scolaire – Formation des Elus – Formation utilisation des défibrillateurs – Information sur la commission communale des impôts directs - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le six octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la salle polyvalente de Gavray suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, LEFRANC Franck (arrivée en cours de réunion), DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, BERNARD Virginie, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël, LEBEAU-MABIRE Caroline (départ en cours de réunion).

Etait absent : LECAUDEY Denis

Mme HAMEL Coralie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu en date du 28 juillet 2020.

PRESENTATION DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La parole est donnée à Mme CAUSSEROUGE, déléguée à la Protection des Données à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage dans le cadre de la mutualisation.

Mme CAUSSEROUGE informe les élus en vertu des législations relatives à la protection de la vie privée.

Mme Isabelle JACQUET est l'élue référente en charge du respect des législations liées à la protection des données à caractère personnel ; Mme TAPIN Nathalie est la référente administrative.

L'objectif est de protéger les données personnelles de tous les citoyens.

Au niveau de la collectivité plusieurs choses seront à revoir notamment :

-système informatique

-état-civil : déposer les registres de plus de 100 ans au service des archives départementales

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

- boîtes mails pour les élus

Mme CAUSSEROUGE informe pour exemple que dans un bulletin municipal, pour l'annonce des mariages et des naissances, le consentement des personnes concernées doit être demandé.

Une note d'information est remise en deux exemplaires à chaque élu, un exemplaire devra être complété et signé puis remis à la collectivité.

M. le Maire demande à tous les élus d'être vigilants avec la collecte des données

D20200701 – RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire expose au conseil que depuis le 1^{er} mars 2020, un règlement intérieur est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants.

Il présente le projet élaboré par Mme TROCHUT et BERNARD qui a été transmis aux élus en annexe de la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres adopte le règlement intérieur du conseil municipal qui sera annexé à la présente délibération.

Le Maire remercie Mmes TROCHUT, BERNARD et LE GROS pour le travail effectué.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire rappelle que le rapport annuel public sur la qualité de service (RPQS) a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »).

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

D20200702.RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GAVRAY.

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le conseil prend connaissance du rapport rédigé par le service administratif avec l'aide du service du SATESE de la Manche.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune déléguée de GAVRAY.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

**D20200703.RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU MESNIL-ROGUES.**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le conseil prend connaissance du rapport rédigé par le service administratif avec l'aide du service du SATESE de la Manche.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune déléguée du MESNIL-ROGUES.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**D20200704.RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE SOURDEVAL LES BOIS.**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le conseil prend connaissance du rapport rédigé par le service administratif avec l'aide du service du SATESE de la Manche.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune déléguée de SOURDEVAL LES BOIS.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Arrivée de M. LEFRANC Franck

D20200705. PERSONNEL : CREATION DE POSTE

Le Maire expose au conseil qu'un agent administratif travaillant actuellement 19h hebdomadaires souhaite une diminution de 3 heures par semaine de son temps de travail. Afin de répondre favorablement à cette demande, le Maire propose au conseil de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

A la suite de la nomination de l'agent sur ce poste, il sera proposé une fermeture du poste actuel (19h hebdomadaire).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1^{er} décembre 2020, un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

D20200706. LOYER DES PROFESSIONNELS PENDANT LE CONFINEMENT

La parole est donnée à M. BIDOT vice-président de la commission d'animation du développement économique ; celui-ci rapporte les travaux de la commission qui dans un sens d'équité trouve anormal d'effacer la dette des loyers des professionnels locataires de la commune par rapport aux

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

professionnels locataires auprès des propriétaires privés. La commission propose un étalement des loyers d'avril, mai et juin.

Sur proposition de la commission d'animation du développement économique, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de lisser sur 6 mois à compter du 1^{er} novembre, les loyers d'Avril, Mai et juin des professionnels locataires de la commune (loyers non titrés pendant la période du confinement liée au COVID).

Un courrier sera adressé à chaque locataire.

COMMISSION COMMUNICATION : PROPOSITION COURRIER NUMERUES

M. le Maire rappelle le principe du numérués qui permet à chaque habitation du territoire d'avoir une adresse unique.

La parole est donnée à Mme FOUILLEUL, vice-présidente de la commission communication, qui présente au Conseil Municipal la proposition de courrier individuel rappelant les objectifs du numérués et l'importance pour chaque habitant d'avoir une adresse unique.

Le Conseil approuve le modèle de courrier qui sera adressé aux habitants pour les informer de la procédure d'instauration du numérués sur l'ensemble de la commune.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE : RÉSULTAT ENQUÊTE CULTURE

La parole est donnée à Mme MABIRE- LEBEAU, rapporteur de la commission vie associative. Elle donne le résultat de l'enquête culture qui a été effectuée auprès des visiteurs du forum des associations. Cette enquête montre notamment des attentes importantes de la population au niveau de la création d'une médiathèque et d'un cinéma associatif.

Les élus du conseil municipal sont invités à répondre également à cette enquête.

D20200707. VOTE DES SUBVENTIONS 2020

La commission propose un budget de 6665 euros de subvention pour 2020. 2100 euros de subventions exceptionnelles ont déjà été votées pour 3 associations en juillet 2020.

Malgré le contexte sanitaire lié au COVID qui a fortement limité les événements associatifs, la commission a souhaité encourager le redémarrage de la vie associative pour cette rentrée 2020-2021 avec des difficultés financières rencontrées par quelques associations.

Bien entendu, la commission prendra en compte ce contexte sanitaire pour une éventuelle baisse ou report de subventions en 2021 pour les associations qui n'ont pas eu les dépenses prévues. La commission a souhaité prioritairement accompagner les associations du territoire de Gavray sur Sienne. Il y a eu 18 demandes sur les 48 associations de Gavray sur Sienne et 26 demandes de subventions hors-commune.

La commission a souhaité encourager exceptionnellement des associations de compétences communautaires qui touchent la jeunesse et des projets éducatifs en particulier.

La clé de répartition du montant des subventions 2020 a été effectuée sur le montant accordé en 2019 et le montant demandé par l'association au vu du bilan moral et financier de chaque association.

Pour 2021, la commission proposera un document type à remplir pour chaque demande de subvention.

La commission proposera une nouvelle clé de répartition afin d'encourager et valoriser les associations de notre territoire, le public jeune et les seniors, le dynamisme et les projets associatifs et la communication vers l'extérieur. Elle prendra aussi en compte la mise à disposition gratuite de locaux ou moyens logistique communaux, les recettes propres de l'association avec les cotisations de ses membres et ses actions sur l'année.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

Sur proposition de la commission vie associative et après en avoir délibéré le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant subvention 2020
APE Collège	300 €
APE Primaire	200 €
Bibliothèque pour tous GAVRAY	300 €
Club 3° jeunesse GAVRAY	300 €
Gavray Danse	300 €
Club Handball Gavrayen	300 €
Joie et Loisirs GAVRAY	255 €
UCACG GAVRAY	1 000 €
Comité des fêtes SOURDEVAL LES BOIS	350 €
Comité des cheveux d'argent SOURDEVAL LES BOIS	350 €
Société de chasse SOURDEVAL LES BOIS, LE MESNIL-BONANT et LE MESNIL-HUE	100 €
Amicale des anciens Combattants SOURDEVAL LES BOIS	100 €
Club de loisirs des anciens MONTAIGU LES BOIS et SOURDEVAL LES BOIS	50 €
Club Amitié MESNIL-ROGUES	120 €
Amicale des anciens combattants MESNIL-ROGUES	120 €
Club des toujours jeunes MESNIL-AMAND	200 €
Société de chasse MESNIL-AMAND et MESNIL-ROGUES	220 €
TOTAL	4 565 €

La commission souhaiterait avoir des informations de la part de la CMB au niveau des aides apportées aux différents clubs sportifs

Le Maire précise que des associations n'ont pas sollicité de subventions, estimant qu'elles n'avaient pas organisé de manifestations en 2020.

D20200708 – CLECT DE LA CMB. DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS

Le Maire informe le conseil que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au sein de la CMB (Coutances Mer et Bocage).

Après en avoir délibéré, M. Sébastien LECOMTE est désigné délégué titulaire et Mme LAMY Brigitte déléguée suppléante pour siéger à la CLECT de la CMB.

D20200709 – CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Maire informe le conseil que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un correspondant défense pour notre commune. Pour info, le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense au sein de la commune. Il est demandé au conseil de désigner un correspondant.

Après en avoir délibéré, M. LETELLIER Joseph est désigné correspondant défense pour notre collectivité.

Ce correspondant sera également le lien entre la collectivité et l'association des anciens combattants pour notamment l'organisation des commémorations

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

**D20200710. COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000 BASSIN DE L'AIROU. DESIGNATION
REPRÉSENTANT**

Le Maire informe le conseil que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ».

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne :

M. HEURTAUX Jean-Claude comme délégué Titulaire et M.HOUSTIN Michaël son Suppléant, pour représenter la commune de Gavray-sur-Sienne au sein du comité de pilotage Natura 2000 « Bassin de l'Airou ».

A ce sujet, un courrier de M. BACHELOT, habitant le Moulin du Mesnil-Villeman, a alerté les élus au niveau d'une probable acquisition par le Département de la Manche du Moulin d'Airou situé sur la commune de VER en vue de son arasement pour faciliter le cours de la rivière. A ce jour rien ne semble acquis par le Département.

D20200711 - AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSEES

Après avoir pris connaissance de la synthèse qui avait été adressée en annexe de la convocation à cette réunion, après en avoir délibéré et par 16 voix pour et 6 abstentions, le Conseil émet un avis favorable au projet d'extension d'un élevage laitier présenté par le GAEC du Val au Grou dont le siège social est situé sur la commune de Mesnil-Garnier, lieu-dit le Val au Grou.

D20200712 – CONVENTION RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire présente au Conseil un projet de convention entre la commune, le collège et le Département fixant les conditions de fournitures de repas en « restauration sur place » et fabriqués au collège « Roland Vaudatin » pour les écoles maternelle et primaire publiques de Gavray-sur-Sienne.

Cette convention tripartite précise également les moyens humains mis à la disposition du collège, à savoir 4 agents communaux à raison de 16h05 par jour de cantine soit 2.29 ETP (équivalent temps plein) qui assistent le personnel du Département pour la préparation des repas, la distribution et la remise en état de la salle de restaurant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil accepte les termes de ladite convention et autorise le Maire à la signer.

M. le Maire informe le conseil qu'actuellement 201 élèves sont présents au sein du groupe scolaire et 190 enfants sont inscrits à la cantine dont 22 de façon occasionnels.

Ces effectifs prouvent que tout va bien au niveau des écoles.

Le Maire informe le conseil d'échanges réguliers et constructifs entre la collectivité et l'équipe enseignante.

D20200713 – FORMATION DES ELUS

Monsieur le maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Les organismes de formations doivent être agréés. Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu peut bénéficier de 18 jours

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

de formation maximum sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville et conforme aux orientations suivantes :

- * formation à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégation de service public, aspects environnementaux liés aux collectivités, etc)

- * formations favorisant l'efficacité professionnelles (prise de parole en public, négociation, gestion de conflits, expression face aux médias, informatique, bureautique, etc) ;

- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;

Article 2 : Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Départ de Mme LEBEAU MABIRE

D20200714. FORMATION DEFIBRILLATEURS

La parole est laissée à Mme DEFOY, qui rapporte l'offre de la Protection Civile pour la mise en place de formation pour l'utilisation des défibrillateurs récemment installés sur le territoire.

La Protection Civile propose des formations de 2 h par groupe de 10 personnes pour le prix de 7 € par personne. Cette formation pourrait être organisée dans chaque commune déléguée.

Le bureau propose au conseil de prendre en charge cette formation pour les élus, les agents communaux et 2 représentants par association de notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Pour rappel le conseil municipal réuni le 30 juin dernier avait fourni une liste de 24 noms à la Direction des finances publiques en vue d'établir la commission communale des impôts directs ; par courrier en date du 16 septembre 2020 la commune a été informée que Mme la directrice des finances publiques a désigné :

- Mme BERNARD Virginie, M. BIDOT Jacky, M. CANU Michel, M. DE PAËPE Philippe, Mme LAMY Brigitte et Mme PAYSANT-DAMOUR Agnès membres titulaires de la commission communale des impôts directs

- Mme HAMEL Coralie, M. HEBERT Bernard, M. HOUSTIN Michaël, Mme JACQUET Isabelle, Mme LEBEAU-MABIRE Caroline et Mme SABINE-PACARY Roselyne, membres suppléants.

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions prises par le Maire au titre de sa délégation

M. le Maire informe le conseil qu'au titre de sa délégation il a :

- **accepté plusieurs devis**

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

- 341.34 € auprès de l'entreprise OLG pour une station de distribution de gel hydro alcoolique à la mairie. A ce sujet, il remercie la caisse locale du crédit agricole normand qui offre le même équipement au CCAS et qui sera posé au sein de la résidence pour personnes âgées
- 240 € auprès de l'entreprise MAPAMA pour constituer le dossier amiante avant la démolition des anciens sanitaires du camping
- 455.52 € auprès de l'entreprise LG TATP pour la réparation d'un égout pluvial au niveau de la rue de la Grosse Pierre
- 3 177.73 € auprès de l'Agence Pro pour une baie de brassage au niveau de la mairie
- 2 166 € auprès de l'entreprise OSE pour l'entretien des berges de la Sienne
- 499.20 € auprès de l'entreprise Imprimerie Lecuirot pour le flochage des véhicules communaux
- 1 557 € auprès de GRDF pour la suppression du branchement gaz impasse de la Gare
- 399 € auprès de M. PIMOR pour l'achat d'un lave-linge
- 2 884 € auprès de la société STGS pour la vidange du décanteur eaux pluviales près du cimetière
- 248.26 € auprès de la société GIROD pour l'acquisition de panneaux.

- **signé un contrat de maintenance** auprès de l'entreprise SCHILLER pour la maintenance des défibrillateurs (gratuit la première année et 364 € par an ensuite).

Remerciements

Le conseil prend connaissance des remerciements

- de Florence et Pascal BOSSARD pour l'envoi de fleurs lors du décès de Mme VILLAIN (maman de Florence)
- de M. Denis LECAUDEY pour l'envoi de fleurs lors du décès de sa maman

Cérémonie du 11 novembre

Dans le contexte actuel il est prévisible que les cérémonies du 11 novembre se déroulent dans les mêmes conditions que lors du 8 mai à savoir 10 personnes maximum et absence de verre de l'amitié. Le bureau propose l'achat des gerbes qui seront déposées aux différents monuments. Le conseil valide cette proposition.

Courrier

M. le Maire donne lecture d'un courriel reçu en mairie félicitant le personnel administratif de la mairie pour son accueil. M. le Maire apprécie ce message et en profite pour renouveler ses remerciements au personnel administratif pour le travail réalisé au sein de la mairie.

Le Maire informe le conseil des points suivants :

- rencontre avec M. GALBADON, vice-président en charge des sports à la CMB,
- réussite de la soirée du cinéma en plein air et remerciements aux bénévoles, à l'association « les gens bons à la tête de l'art » et au Département,
- remise par M. BRIONNE d'un stèle qui doit être installée dans le cimetière du Mesnil-Hue,
- travail en cours sur le dossier santé avec la CMB et la commune d'Hambye,
- célébration de deux mariages au cours de l'été,
- accueil du lieutenant De Cagny, en charge de la communauté de brigades de la gendarmerie (Bréhal, Gavray et Montmatin),
- rencontre avec M. Philippe BAS, sénateur,
- participation à une réunion avec la Région,
- inauguration de l'autel de l'église Sainte Trinité de Gavray et rencontre avec Monseigneur LE BOULC'H,

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2020

- rencontre avec M. ANNE, délégué de l'agence de l'eau Seine Normandie pour avancer sur le dossier assainissement. La commune est en attente de la remise du diagnostic des réseaux eaux usées et pluviales,
- accueil au sein du secrétariat d'une élève de terminale en stage de 8 semaines réparties sur deux périodes,
- réception en mairie de deux classes de 6^o du collège en vue de l'élection des délégués de classe,
- participera à l'assemblée générale de l'Association Départementale des Maires de la Manche.

QUESTIONS DIVERSES

Mme LEBARGY demande si le prochain conseil abordera l'organisation du marché de Noël. M. le Maire informe le conseil qu'une rencontre est prévue demain entre les différentes associations qui participent au marché Noël. Il souhaite l'organisation d'un marché de Noël.

Un marché de Noël peut être organisé mais dans le contexte sanitaire actuel, les conditions d'organisation ne sont pas connues.

M. LETELLIER évoque le problème du réseau d'eaux pluviales au niveau de la cour de la mairie. Il semblerait que le problème provienne de racines des arbres ; une solution devra être trouvée.

Au niveau du marché du samedi, compte tenu du nombre commerçants présents sur le marché actuellement, il pourrait être proposé de supprimer le mur derrière la mairie sur environ 12 m.

La commission Marché devra faire une proposition technique et financière pour le prochain conseil afin de prendre une décision définitive.

M. le Maire remercie MM LETELLIER et HEBERT pour leur présence tous les samedis matins pour l'organisation du marché.

Prochain conseil : Mardi 3 novembre à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 6 octobre 2020 contient quatorze délibérations numérotées D202007001 à D202007014.

Le Maire :



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Gavray-sur-Sienne. The stamp contains the text 'Mairie de GAVRAY-SUR-SIENNE' around the top edge and '50450' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a bird (possibly a heron) and a tree. A black ink signature is written across the stamp.